

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS225

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 42 BIS B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise la suppression de la date butoir du 31 décembre 2022 pour la forfaitisation du financement de la radiothérapie.